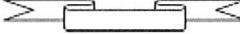




REPUBLIQUE  FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

COMMUNE D'ORNAISONS

N° D/2023-16

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u> :	En exercice : 15	Présents : 14	Procuration : 1	Votants : 15
<u>DATE DE CONVOCATION</u> :	31 mars 2023			
<u>VOTES</u> :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention: 0	

L'an **DEUX MIL VINGT-TROIS** et le **ONZE AVRIL** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - GASPARINI Sébastien – CHAOUAT Claire - SOLER Xavier - TISSEYRE Fanny - SAEZ Muriel - GIOVANNINI Elsa - RICHARD François - GALEYRAND Éric - GARCIA Cathy – MEKHATRIA Malick – BARSALOU André – DEGLIAME Vincent - JURCZYK Jean-Yves

Absent : NADAL BLIN Sylvie

Procuration : NADAL BLIN Sylvie à SAEZ Muriel

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Objet : Vote du prix facturé de l'eau et l'assainissement exercice 2023

Les prévisions budgétaires 2023 en matière d'eau et d'assainissement, révèlent que sans charge supplémentaire particulière, la section d'exploitation est déficitaire.

Selon les dispositions réglementaires et notamment l'article L 2224-1 du CGCT, les Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être couverts par le prix facturé à l'utilisateur.

Dans ce contexte juridique, considérant la nécessité d'avoir recours à une augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement pour permettre l'équilibre du budget, le budget présenté s'accompagne d'une augmentation :

- du prix d'entretien du réseau de l'eau pour l'année 2023 de 5,86 € par an.
- du prix total facturé de l'eau 0,05 € HT/m³ pour l'année 2023.

L'Assemblée a donc été invitée à délibérer.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

- **DECIDER** de l'augmentation des tarifs de l'entretien du réseau, de l'eau et de l'assainissement,
- **DECIDER** que cette augmentation se traduit comme suit :
 - la part du prix de l'eau passera de 1,83 € HT/m³ à 1,85 € HT/m³,
 - la part de l'assainissement passera de 2,02 € HT/m³ à 2,05 € HT/m³,
 - la part de l'entretien du réseau passera de 9,14€ par an à 15€ par an.
- **DECIDER** que ces modifications entreront en vigueur dès le 1^{er} relevé de l'année 2023.
- **DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien les opérations et signer toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 011-211102678-20230411-BP2023_M49-BF

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Gilles CASTY

